

La formation est un droit !

Programme détaillé des formations
et bulletin d'inscription
consultables et téléchargeables sur :

www.maires49.asso.fr

Le droit à la formation des élus



Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) reconnaît aux élus des conseils municipaux, généraux et régionaux, ainsi que des EPCI, le droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre. Seules les formations délivrées par un organisme agréé par le ministère de l'Intérieur peuvent être imputées sur le budget formation.

Le droit

Indépendamment des autorisations d'absence et du crédit d'heures, les élus qui ont la qualité de salarié ont droit à un congé de formation de **18 jours** par élu pour la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

Inscription des dépenses de formation dans le budget

Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour les collectivités territoriales. Le montant des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal, ni excéder 20 % de ce même montant. Les crédits non consommés seront affectés en totalité au budget de l'exercice suivant.

Elu(es) salarié(e)s

Les pertes éventuelles de revenu subies par l'élu du fait de l'exercice de son droit à la formation prévu par la présente section sont compensées par la commune dans la limite de 18 jours par élu pour la durée du mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure.

Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)
Articles L. 2123-12 à 16, L. 3123-10 à 14, L. 4135-10 à 14, L. 5214-8, L. 5216-4

Un programme de formations...

Afin de vous aider à planifier vos inscriptions individuelles ou collectives, une offre de formations vous est proposée sous la forme d'un programme regroupant des formations relatives à tous les domaines concernant votre mandat d'élu local.

Cette offre de formations, chaque année, est enrichie régulièrement de nouveaux thèmes afin de répondre à l'évolution de la réglementation, toujours au plus près de l'actualité.

Les formations vous sont proposées par journées ou demi-journées, dans plusieurs communes du Maine-et-Loire afin de vous en faciliter l'accès, et sont animées par un réseau d'intervenants parfaitement initiés au fonctionnement des collectivités territoriales.

Dans le cadre de notre démarche d'agrément, nous vous demandons de remplir un questionnaire d'évaluation à l'issue de chaque formation, destiné à recueillir votre avis sur la qualité de la prestation et vos remarques ou propositions.

Depuis plusieurs années maintenant, nos formations reçoivent d'excellents commentaires des participants qui apprécient autant les contenus pédagogiques que le climat convivial apporté par les nombreux échanges.

... et des formations «EN INTRA» adaptées à vos besoins

Toutes les formations du programme peuvent être organisées localement à la demande des élus et adaptées dans leur organisation, leur durée et/ou leur contenu, permettant ainsi de répondre aux besoins spécifiques des collectivités qui le souhaitent.

Certaines formations hors programme peuvent également être définies et organisées exclusivement pour une collectivité.

Les actions de formations peuvent être mutualisées au sein d'un EPCI pour les communes membres.

TARIFS des formations

Les tarifs incluent les frais pédagogiques, la remise de supports pédagogiques et de documentation, les pauses café et le repas pour les formations d'une journée. Toute formation commencée est due en entier.

Communes de - de 1000 habitants
1 journée* 77 € / 1 demi-journée 40€

Communes de 1000 à 2500 habitants
1 journée* 117 € / 1 demi-journée 60€

Communes de 2501 à 5000 habitants
Communauté de communes (ou syndicat) de 20001 à 50000 habitants
1 journée* 141 € / 1 demi-journée 78€

Communes de + de 5000 habitants
Communauté de communes/d'agglomération (ou syndicat) + de 50000 hab
1 journée* 173 € / 1 demi-journée 94€

Collectivités non-adhérentes (hors syndicats) : + 20% du tarif

* Le déjeuner est compris pour les formations d'une journée.
La possibilité est offerte à l'élu de prendre en charge les frais de repas à titre personnel (forfait 18 euros).
Dans ce cas, seul le coût pédagogique est facturé à la commune.



FORMATIONS 2017

CATALOGUE 1^{er} SEMESTRE

 Agir ensemble

 Le bilan à mi-mandat : un point-étape

 Relations financières communes - EPCI

 Monter un projet de commune nouvelle

 L'interventionnisme économique des communes et EPCI

 Communiquer avec les habitants des nouveaux territoires

 Les clés d'une efficacité énergétique des bâtiments communaux

 La relation commune/école, entre temps scolaire et périscolaire

 L'achat public : initiation aux règles des marchés publics

 L'action sociale, entre commune et intercommunalité

 Les espaces publics, lieux de vie collectifs de demain

 Gestion des cimetières

Février

Vend 3 **Gestion des CIMETIÈRES**
Prendre en compte les évolutions funéraires
Appréhender la mutation des cimetières
Organiser la gestion mutualisée des cimetières de plusieurs communes ou d'une commune nouvelle.
Identifier les aspects contentieux de la législation funéraire
Mesurer les répercussions des évolutions juridiques
Angers | 9h-17h | Patrick LOIZEAU, Consultant (17)

Mard 28 **Relations financières communes - EPCI**
Comprendre les mécanismes d'un pacte financier entre l'EPCI et ses communes membres dans l'intérêt du territoire.
Les régimes fiscaux/la DGF intercommunale/la notion de CIF et les conditions de la DGF bonifiée suite à l'évolution des compétences loi NOTRe.../la notion d'intérêt communautaire/l'attribution de compensation (AC), son mode de calcul et les possibilités de révision/les fonds de concours/la dotation de solidarité communautaire/le FPIC/le partage ou reversement de fiscalité
Théorie, nombreux exemples concrets et application pratique avec calcul AC, CIF...
Angers | 9h-17h | Guy BOUDAUD, ancien DGS (49)

Mars

Jeu 9 **Communiquer avec les habitants des nouveaux territoires**
La création de communes nouvelles et le rapprochement des communautés de communes entraînent, pour les habitants, un changement de perception des limites de leurs territoires. Par ailleurs, la mise en place d'une nouvelle gouvernance demande une réceptivité et une appropriation des nouvelles organisations par les citoyens. Dans ce contexte en pleine mutation, entre incompréhensions, résistances et oppositions :
- comment répondre aux questionnements légitimes des habitants ?
- comment construire une communication et des messages efficaces ?
Ces thématiques seront traitées au cours de cette intervention.
Angers | 9h-17h | Christine HALGAND, Cabinet CHC (49)

Jeu 30 **L'achat public - initiation aux règles de passation et d'exécution d'un marché public**
En perpétuelle évolution, la réglementation des achats publics est au coeur de l'action locale quotidienne des communes et EPCI et nécessite, de la part des élus, une appropriation minimale des logiques et des procédures de passation des marchés. La formation proposée a pour objectif d'apporter aux acteurs locaux de la commande publique les connaissances indispensables (et actualisées) pour une pratique efficace et sécurisée de l'achat public. Elle aborde, à travers des exemples et des applications pratiques, toutes les étapes de la procédure, depuis la définition du besoin jusqu'à l'exécution du marché.
Angers | 9h-17h | Philippe LECHAT, Responsable marchés publics au SIRDIS du Mans (72)

Avril

Vend 7 **Les clés pour mener une démarche énergétique efficace sur le patrimoine public**
De tous les secteurs économiques de notre pays, le secteur du bâtiment est le plus gros consommateur d'énergie et produit près d'un quart des émissions de gaz à effet de serre. A ce constat environnemental majeur, s'ajoute la nécessité économique pour les collectivités d'avoir une gestion financière économe de leur patrimoine bâti. Face à ce double enjeu, qui concerne à la fois les constructions neuves et existantes, les élus doivent disposer des fondamentaux pour réduire leurs dépenses énergétiques et leur empreinte carbone, fondés sur une démarche méthodologique et grâce à l'utilisation d'outils de diagnostic et de choix. Cette formation sera aussi l'occasion de présenter des retours d'expérience, à partir notamment de la visite d'un équipement de la commune de Villevêque.
Villevêque | 9h-17h | Emmanuel TESSIER, Pierre CORVAISIER et Clément CHEPTOU, SIEM | Jean-Pierre DUCOS et Charly FORTIS, CAUE 49

Mard 25 **Agir ensemble ou Animer des réunions en intelligence collective**
FORMATION 3 JOURS (les autres journées sont fixées par le groupe et l'intervenant)
Participer au processus de décision : jouer son rôle au sein de l'organisation communale, connaître les spécificités des réunions communales / La dynamique collective : donner vie à une réunion. Focus sur les nouvelles approches d'intelligence collective (Gestion par Consentement, Forum ouvert...)
Angers | 9h15-17h15 | Philippe CLEMENT, Stratégial (41)

Mai

Jeu 4 **La relation commune/école, entre temps scolaire et périscolaire**
Depuis longtemps, la commune est présente sur l'ensemble des temps périscolaires et scolaires et a mis en œuvre des moyens pour accompagner la réussite scolaire au-delà de ce que la loi lui impose. En 2013 et 2014, la loi sur les rythmes scolaires est venue contraindre les communes sur des temps qui leur appartiennent, créant de nombreuses difficultés à la fois organisationnelles et financières. Entre volonté d'accompagner la réussite scolaire des enfants et contrainte budgétaire, il est important de mieux apprécier ce qui fait les obligations de la commune dans les temps périscolaires et scolaires, en prenant en compte la réforme des territoires en cours qui pose la condition d'une organisation nouvelle.
Angers | 9h-17h | Patrick NAUDET, Cabinet Pro-Conseils (49)

Jeu 11 **Le bilan à mi-mandat : un point-étape dynamique**
Au-delà du devoir de rendre-compte, le bilan à mi-mandat offre l'occasion de relancer la dynamique collective en ajustant l'action aux potentiels dont dispose la collectivité pour atteindre ses objectifs. au cours de cette journée, nous découvrirons le processus et les outils qui permettent à ce point-étape d'entretenir la motivation de tous à agir ensemble.
Angers | 9h15-17h15 | Philippe CLEMENT, Stratégial (41)

Mai

Jeu 18 **Les Espaces publics, lieux de vie collectifs de demain**
Entre le respect de la réglementation, la réforme territoriale, les contraintes budgétaires et les attentes multiples des usagers, comment partager, animer, gérer et aménager les espaces publics ? Les replacer au coeur de la vie des communes ? Tel est le défi des élus de demain en faisant le lien entre le quotidien des habitants et l'aménagement du territoire. Cette journée de formation s'appuie sur une démarche associant l'expérience de chaque collectivité, à travers des mises en situation pratiques et une visite des réalisations de la commune du Puy Notre Dame.
Le Puy Notre Dame | 9h-17h | Claudie LANDELLE, Consultante et Jean-Pierre DUCOS, CAUE 49

Mer 31 **L'action sociale, entre commune et intercommunalité**
Face à l'augmentation des difficultés que vivent les populations, de nouvelles complémentarités sont à rechercher entre communes et intercommunalité pour construire une action sociale plus adaptée. En effet, les élus locaux ont le devoir et la responsabilité de proposer une action sociale qui répond au mieux aux besoins de leurs administrés. Le CCAS/CIAS est un outil adapté et doté de compétences en matière d'aide et d'action sociale, de prévention et de développement social.
Angers | 9h-17h | Marie-Madeleine RUBEILLON, MG Conseil et formation en développement social (35)

Juin

Jeu 1er **Mener à bien un projet de COMMUNE NOUVELLE**
Beaucoup de collectivités de notre région ont fait le choix de créer des communes nouvelles. A la lumière de ces initiatives et sur la base d'expériences concrètes et d'échanges, cette formation aura pour objectif d'identifier les facteurs de réussite et d'échec dans la mise en place d'une commune nouvelle et de donner les clés pour construire un projet solide au service de nouvelles ambitions.
Angers | 9h-17h | Lucette JAUNET, Consultante (44)

Jeu 8 **L'interventionnisme économique des communes et EPCI**
Un certain nombre de modifications ont été apportées par la loi NOTRe en matière d'aides publiques aux entreprises. Sera notamment évoquée la nouvelle répartition des compétences dans ce domaine qui, si elle consacre une prédominance régionale, à travers notamment l'élaboration du Schéma Régional de Développement Economique (SRDE), conserve aux communes et EPCI la possibilité d'attribuer des aides à l'immobilier d'entreprise (ateliers-relais, pépinières d'entreprise...). Le régime juridique de ces aides fera l'objet d'une présentation au regard aussi des règles de gestion du domaine public et privé des collectivités.
Angers | 9h-17h | Christophe FORCINAL, Avocat, Arthémis Conseil (72)



BULLETIN D'INSCRIPTION

Collectivité :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Nom du contact : Tél. :
Adresse mail :
Nombre d'habitants :

Nom/prénom du participant :
Fonction :
Téléphone : Adresse mail* :

*utilisée pour l'envoi des confirmations d'inscriptions, des convocations

Formation	Date	Tarif

Prise en charge de la formation :
 par la collectivité par le participant

Prise en charge du déjeuner :
 par la collectivité par le participant

A le
Signature du participant

Une convention sera adressée ultérieurement à la commune ou EPCI.

Bulletin d'inscription
à retourner à l'adresse suivante :

Nathalie POUPARD - Association des Maires et
Présidents de Communautés de Maine et Loire
9 Rue du Clon - 49 000 ANGERS

ou par mail : n.poupard@maires49.asso.fr
ou par fax : 02 41 87 01 76